

DELIBERATION CAC011-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN,

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 12 mai 2021

Objet de la délibération : Cadrage de l'offre de formation en Master (stages)

Le conseil académique réuni le 19 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le cadrage de l'offre de formation en Master est approuvé, incluant les nouvelles propositions concernant les stages.

Les nouvelles propositions sont les suivantes :

- Les expériences en milieu professionnel, dont les stages, sont un mode d'acquisition des connaissances et des compétences indispensables pour la majorité des formations de master.
- L'évaluation des acquisitions pendant les stages doit être intégrée dans l'évaluation des compétences.
- Il est demandé que, dans la mesure du possible, un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master, dont un minimum de 5 semaines en M1.
- Si l'organisation pédagogique de la formation ne le permet pas, ce stage devra être remplacé par un mémoire de recherche ou un dossier.

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 21 Mai 2021

- La possibilité de reconnaître une expérience professionnelle antérieure à la formation et de valider, sur cette base, certaines des compétences doit être envisagée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 49 voix pour et 7 abstentions ; un membre s'est connecté en cours de séance ; 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique.

Olivier HUISMAN

*Le Directeur général des services,
Pour le président et par
délégation*

Signé le 21 Mai 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 21 Mai 2021

PROJET ACCREDITATION 2022

NOTE DE CADRAGE MASTER

L'université d'Angers est identifiée de façon incontestable pour son savoir-faire et sa réussite en termes d'orientation des étudiants, d'accompagnement de tous les publics, de réussite en premier cycle. Elle dispose aussi de formations de master ayant une notoriété nationale ou internationale (ex : Master genre), une articulation forte avec des programmes doctoraux (ex : EUR Lumomat), une articulation étroite avec un EPST (ex : lien de notre secteur végétal et de l'INRAE), une offre en anglais et une attractivité auprès d'étudiants notamment européens (ex : Master Nanomedecine ou Master Law and Finance du secteur DEG), une excellente insertion professionnelle (ex : Master neuropsychologie ou informatique). Pour autant, notre visibilité et notre attractivité sur ce segment de formation reste plus faible qu'en premier cycle et le présent contrat doit y remédier.

Cet objectif impose de définir une stratégie globale et collective pour structurer l'offre de formation de master. Comme en premier cycle, nos formations ne doivent plus être envisagées simplement comme des espaces de transmission d'enseignements. Ce sont des espaces de construction de compétences permettant de mener à bien des activités, professionnelles ou non. Les formations conduisant aux diplômes nationaux ne doivent pas être seulement regardées comme diplômantes, mais bel et bien certifiantes. Mais davantage encore qu'en premier cycle, ces formations doivent être appuyées sur nos thématiques d'excellence en recherche et doivent être pleinement incluses dans notre stratégie internationale. Le continuum master doctorat et l'inscription d'étudiants internationaux sont des objectifs déterminants.

Nos formations doivent également être accessibles pour des publics divers, et permettre, au-delà du traditionnel parcours licence/master, de construire des doubles cursus ou des cursus permettant une double compétence, et présenter une architecture compatible avec des parcours en alternance, ou l'acquisition de modules de compétences sans validation de l'ensemble du parcours de master.

Un séminaire réunissant les porteurs de formation de master a eu lieu en janvier 2021 ; un grand nombre des propositions faites ont été incluses dans le présent document de cadrage, soit dans le texte lui-même soit sous la forme de développements placés en annexe.

Certaines évolutions concernent les contenus proposés ou les modalités pédagogiques et ne peuvent s'envisager qu'au niveau de chaque formation. A l'inverse d'autres, comme l'organisation de journées portes ouvertes master ou la présence sur des salons internationaux doivent s'envisager au niveau de l'établissement, voire en partenariat avec Le Mans université.

> Contexte réglementaire national

Arrêté de 2020, relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de masters

Arrêté de 2014, fixant le cadre national des formations, les articles 16 à 18 concernent plus particulièrement les diplômes de master :

Il y est notamment précisé que "La formation est construite à partir d'un référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances, savoirs et compétences visés. Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants sont cohérentes avec ces objectifs. Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours types de formation."

Il est également indiqué que "La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels."

Arrêté de 2002 relatif au diplôme national de master :

Contrairement à l'arrêté Licence ou à l'arrêté LP, l'arrêté relatif au master n'a pas (encore) fait l'objet d'une révision/mise à jour. Ce texte comporte assez peu d'indications.

Il est toutefois possible de mettre en avant dans ce texte l'article 12 relatif à l'orientation progressive des étudiants. "L'offre de formation permet l'orientation progressive des étudiants. A cette fin, elle propose des enseignements et des activités pédagogiques permettant aux étudiants d'élaborer leur projet de formation et leur projet professionnel et de mieux appréhender les exigences des divers parcours types proposés. De même, elle comprend la mise en place de passerelles entre les divers parcours types.

Dans les conditions définies par le conseil d'administration, chaque étudiant devra bénéficier d'un dispositif pour l'accompagner dans son orientation et assurer la cohérence pédagogique de son parcours."

Les évolutions réglementaires les plus impactantes pour les masters sont finalement à identifier du côté des nouvelles exigences liées à la formation professionnelle.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a un impact non négligeable. Elle (re)définit la notion de certification professionnelle, en imposant le principe d'une composition en blocs de compétences. Les diplômes nationaux étant des formations certifiantes¹, il convient donc de prendre en compte ces exigences. Pour répondre de manière pragmatique à cette évolution, il s'agit de partir de l'existant et d'avancer avec les équipes et en fonction de leurs choix et ressources spécifiques. Le processus peut se déployer selon des calendriers disciplinaires différents, en fonction des ressources, des engagements et volonté des équipes. La perspective de déployer ou non une certification dans le cadre de la formation professionnelle fait aussi partie des critères à prendre en compte lors de cette priorisation.

¹ Les DNL, DNLP et DNM sont tous enregistrés au RNCP.

> **Architecture globale de l'offre de formation : Une déclinaison Mention, parcours, option la plus lisible possible**

Domaine > Mention > Parcours type > Options

La structuration Domaine>Mention assure la lisibilité de l'offre de formation pour les étudiants, les partenaires professionnels et le monde scientifique, en France et à l'étranger.

Domaine

Les domaines sont au nombre de 4 : arts, lettres, langues ; droit, économie, gestion ; sciences humaines et sociales ; sciences, technologies, santé.

Mention

Les mentions sont fixées dans des nomenclatures nationales. La mention est le niveau de référence pour le Ministère et pour toute l'organisation de la formation (ex. jury, coaccréditation...).

« Les mentions comprennent, d'une part, des mentions génériques fixées nationalement et, d'autre part, en tant que de besoin, des mentions spécifiques. Les mentions spécifiques peuvent être liées à des objectifs pédagogiques, scientifiques ou socioprofessionnels particuliers, à des caractéristiques spécifiques du projet d'établissement ou de site ou, enfin, à des formations conduites en partenariat international dans le cadre des dispositions des articles D. 613-17 à D. 613-25 du code de l'éducation. (...) Les intitulés de domaines et mentions sont validés dans le cadre de la procédure nationale d'accréditation par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. »

Il est possible de demander l'accréditation sur des mentions hors nomenclature lorsque cela est nécessaire, notamment pour distinguer certaines formations spécifiques. Dans ce cas, il faut également prévoir la rédaction de la fiche RNCP et donc la déclinaison en blocs de compétences. Le projet de fiche RNCP correspondant à la mention dérogatoire doit être déposé en même temps que la fiche AOF.²

Nous invitons les équipes pédagogiques à ne demander une mention dérogatoire que dans les situations où il est fortement probable que cette mention dérogatoire accroît la lisibilité de l'offre pour les étudiants et les employeurs.

Parcours type

Il permet de préciser le contenu de la formation. Par ailleurs les parcours, dans leur intitulé et contenu, « portent » souvent le caractère professionnalisant et l'attractivité de la certification. Il est ainsi important qu'ils soient mis en avant, en renfort et en complément de la mention.

Le parcours apparaît sur le diplôme, mais ce n'est pas un intitulé opposable.

Les parcours de formation visent l'acquisition de connaissances et de compétences qui constituent les caractéristiques du diplôme national visé. Ils forment des ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant une structuration en blocs de connaissances et de compétences (BBC). Les parcours de formation sont diversifiés en fonction du public

² Un accompagnement à la déclinaison des formations en blocs de compétences est proposé par DEVE sur demande.

accueilli et des objectifs académiques et professionnels visés. A cette fin, ils ont des caractéristiques et des exigences spécifiques.³

Nous invitons les équipes pédagogiques à envisager particulièrement la façon dont un master peut être complété de modules empruntés à d'autres formations pour construire des parcours permettant l'acquisition de doubles compétences ou de doubles diplômes.

Options

Ce sont des divisions de certains parcours types. La réflexion concernant la mise en place d'options doit tenir compte des effectifs attendus et des impacts sur le coût de la formation. Chaque fois que possible, nous invitons les équipes pédagogiques à envisager la construction d'options en rendant possible la validation par l'étudiant de modules appartenant à d'autres masters et non en développant des modules spécifiques.

> **Attirer dans nos masters des publics variés, et d'excellents étudiants angevins, nationaux, internationaux.**

Le séminaire du mois de janvier a permis de retenir un ensemble de propositions, qui doivent faire l'objet d'une concertation au niveau de l'établissement, mais sur lesquelles chaque formation est appelée à proposer sa déclinaison propre :

- Rendre l'offre de formation visible et attractive

La mise à jour régulière (au moins annuelle) de la **fiche de chaque master** sur le site offre de formation de l'université est indispensable, en particulier car elle est accessible sur le site Trouver Mon Master. Cette fiche doit présenter le programme, les syllabus de chaque enseignement et l'organisation de la formation.

La rédaction des **syllabus** permet aux étudiants de disposer d'une information complète sur le contenu du master. Le syllabus contient les objectifs d'apprentissage, notamment les compétences visées, le séquençage/programme du cours, la bibliographie et les modes d'évaluation. L'établissement de ce syllabus est aussi un outil de travail en commun pour l'équipe pédagogique permettant à chaque enseignant de bien articuler ses enseignements avec les autres éléments de la formation. Pour les formations de master qui ont vocation à attirer du public international, il est indispensable que ce syllabus soit accessible en langue anglaise et accessible à partir de la page du master.

L'établissement va organiser **une « JPO master »**, combinant présentiel (sous une forme modifiée de « m'essayer c'est m'adopter ») et distanciel et faisant intervenir des étudiants de master (dont éventuellement des présentations de travaux de masters sous une forme « mon master en 180 sec ») et des doctorants. Les formations sont invitées à formuler leurs propositions et un groupe de travail spécifique va être constitué en vue d'une première édition en 21/22.

³ Art 3 CNF

Les formations sont invitées à préciser les modalités de diffusion de l'information concernant leur master qui leur sont propres (notamment au sein de réseaux thématiques), et les améliorations qu'elles souhaitent, le cas échéant, apporter.

- Développer des micro-masters

Le développement de micro-masters consiste à isoler quelques unités d'enseignement de Master qui peuvent être proposées à distance et en anglais. Outil d'attractivité notamment à l'international, ces enseignements doivent être aux standards internationaux d'enseignements à distance et ne peuvent consister uniquement en la mise en ligne de contenus enregistrés ou de pdf. Ils feront l'objet d'un accompagnement spécifique par le Lab'UA. Ils sont conçus pour être suivis en complément d'une formation de L3 ou équivalente, par de très bons étudiants et permettre de « tester » une formation de master. Ils s'inscrivent en ce sens dans le prolongement de la modularité des enseignements de licence envisagée notamment dans Thélème. Mais ils sont aussi accessibles sur inscription pour des étudiants hors UA, notamment à l'international. La validation d'UE de micro-master permet de « prendre de l'avance » sur le cursus de master et de libérer du temps pour un stage complémentaire, l'acquisition d'un module complémentaire, une mobilité internationale etc...⁴

> **Organiser l'équipe pédagogique d'un master et assurer la soutenabilité de l'offre de formation**

Procédure d'admission et capacité d'accueil

La multiplication des recours concernant les refus d'admission en M1 invite à rédiger de façon précise les modalités d'admission. Les capacités des formations doivent être fixées en tenant compte

- o Du vivier potentiel de candidats
- o Des capacités d'encadrement du master en veillant à optimiser la capacité d'accueil (notamment en termes de multiples du nombre de groupes de TD ou de TP)
- o Des capacités de stage
- o Des possibilités offertes de poursuite en doctorat
- o De l'insertion professionnelle des candidats et de l'état du marché du travail.

Il faut veiller par ailleurs à ce que le processus d'admission permette de remplir la formation, en ayant recours aux listes complémentaires si besoin.

Pour les masters correspondant à nos forces en termes de recherche, dont le taux de pression est élevé et pour lesquels l'insertion professionnelle est très bonne ou excellente, les équipes sont invitées à faire des propositions d'augmentation des capacités d'accueil et à préciser les moyens qui seraient nécessaires.

Pour les masters dont les effectifs sont inférieurs à 15 étudiants par parcours, les équipes sont fortement incitées à envisager des possibilités de mutualisation d'enseignements entre parcours, ou avec des établissements partenaires.

⁴ Voir le cahier des charges d'un micro-master en annexe

Volumes horaires et soutenabilité de l'offre

Cette architecture doit permettre de respecter le cadre fixé par la réglementation nationale pour les volumes horaires des formations :

En ce qui concerne les cadrages horaires hors stages, les recommandations sont identiques à celles du contrat en cours.

Il est important d'évaluer la charge de travail étudiant (maximum 3000h sur l'ensemble du master, stage et travail personnel compris) et non seulement les heures d'enseignement en face à face. Il est rappelé qu'un ECTS correspond à 20 à 30 heures de travail étudiant.

D'éventuelles évolutions du coût total de l'offre de formation de master doivent rester limitées et s'inscrire obligatoirement dans l'un des trois objectifs suivants :

- Renforcer le continuum master doctorat
- Déployer des enseignements en langue étrangère
- Déployer des enseignements hybrides et à distance.

Afin de dégager des marges de manœuvre pour ces objectifs, il est notamment souhaitable de :

- Ne pas multiplier les options au sein des parcours de master
- Envisager les situations où des enseignements principalement transmissifs pourraient être partiellement organisés sous forme distancielle et utiliser des ressources disponibles dans des universités partenaires ou mutualisées
- Envisager la mutualisation de BCC entre des parcours de masters, notamment à faible effectifs
- Envisager les situations où l'utilisation de tuteurs doctorants peut favoriser l'acquisition de compétences lors de travaux de groupe.

Equipes pédagogiques et conseils de perfectionnement

L'arrêté portant cadre national des formations dispose :

"L'organisation de la formation se construit autour d'un projet de formation cohérent et global, porté par une équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique est composée notamment d'enseignants-chercheurs, d'autres enseignants, des étudiants tuteurs, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé servant d'appui à la formation et chargés d'enseignement qui participent à la formation dans le semestre ou dans l'année de la formation concernée. "

Concernant notre organisation à l'UA, cette définition englobe notamment les scolarités, et ingénieur.e.s pédagogiques.

Le conseil de perfectionnement soutient l'équipe pédagogique pour permettre un processus d'amélioration des formations et faire évoluer les contenus et les pratiques pédagogiques, notamment pour assurer l'adéquation de la formation de master à une insertion professionnelle ou à la poursuite d'un doctorat. Concernant les formations de master, la présence dans les comités de perfectionnement de doctorants, de représentants des écoles doctorales, de chercheurs EPST, de représentants des entreprises, d'alumni apparaît particulièrement importante.

Les porteurs de formation sont invités à préciser la composition envisagée pour le conseil de perfectionnement.

Il est important que les conseils de perfectionnement se réunissent au moins une fois par an. Des relevés de décisions doivent systématiquement être rédigés et archivés.

> Assurer les transitions et le continuum master/doctorat

La formation de master se situe par construction entre formation de premier cycle et insertion professionnelle ou poursuite vers un doctorat. La réussite en master et la préparation de la réussite en doctorat nécessite une bonne articulation licence/master et master/doctorat ;

Continuum licence master

L'information des étudiants de licence est essentielle (voir § attractivité).

Il est également indispensable de préparer les étudiants de L3 à la poursuite de formations en master. En particulier, les meilleurs étudiants peuvent se voir proposer, de façon anticipée, de suivre quelques enseignements de masters, notamment ceux développés en anglais dans le cadre de micro-master (voir supra et cahier des charges)

Les équipes pédagogiques sont invitées à envisager l'articulation entre l'offre de double licence (à l'UA et hors de l'UA) et l'offre de master, notamment à double compétence. Une communication spécifique peut être déployée vis-à-vis du public d'étudiants en double licence.

Passerelles

Les équipes pédagogiques sont invitées à réfléchir aux modalités d'admission en master de publics ne provenant pas de licences générales, et notamment à la poursuite d'études d'un nombre limité d'étudiants en provenance de licences professionnelles, ou de formations délivrant des grades de licence (secteur médical et social, design...).

L'intégration de ces publics suppose de leur proposer des parcours personnalisés (modules de méthodologie, validation d'une UE stage par VAE etc.).

Continuum master doctorat

Assurer un Continuum M-D implique de permettre à certains étudiants en Master une orientation progressive.

Les équipes sont invitées à réfléchir à des modules plus spécifiques de préparation au doctorat, axés notamment sur les méthodologies de recherche et qui peuvent être communs à plusieurs masters au sein d'un même champ disciplinaire. Ces modules peuvent prendre la forme de DU également accessible au cours d'une année intermédiaire entre Master et doctorat pour des étudiants dont le choix d'orientation reste ouvert (doctorat Vs sortie en Master), n'ayant pas pu participer à des concours doctoraux ou n'ayant pas obtenu de financement à l'issue du Master et souhaitant (re)-candidater l'année suivante.

La participation de doctorants dans les activités d'enseignement apparait également comme un moyen privilégié pour les étudiants de master de se projeter ou non dans la poursuite d'un doctorat. Les équipes pédagogiques sont invitées à proposer cette participation, dans le cadre de contrats étudiants limités, ou au sein du service d'enseignement des DCACE.

Pour certaines formations ciblées thématiquement, une offre intégrée Master-Doctorat de type Graduate Programme (GP) pourra être proposée. Ces offres visent, avec une perspective internationale volontariste, l'intégration d'étudiants prometteurs dans un environnement de haut niveau, fortement alimenté par la recherche, entrant dans un parcours pensé dans une continuité entre Master et Doctorat. Cela implique :

- une ouverture internationale marquée passant en particulier par l'usage de l'anglais comme langue d'enseignement si une partie du public visé est non-francophone
- des enseignements étroitement liés à la recherche et s'appuyant sur des unités de recherche fortement impliquées dans la formation tout au long du cursus
- une maquette privilégiant la formation par projet et les stages
- la participation active des doctorants de la discipline dans la formation des étudiants de Master
- un accompagnement personnalisé des étudiants
- la capacité, pour chaque promotion du GP, d'offrir aux étudiants particulièrement motivés et de haut niveau des possibilités de poursuivre en thèse avec un financement
- une offre de formations doctorales thématiques articulée de façon cohérente avec l'offre Master

> Une modularité accrue pour permettre des innovations et des parcours personnalisés

Décliner tous les masters en blocs de compétence

La modularité des parcours de master en bloc de compétences est **l'objectif prioritaire de l'UA**. Les parcours de masters doivent obligatoirement être envisagés de cette façon car cette organisation est un élément clé permettant de développer des dispositifs qui renforcent l'attractivité notamment :

- De combiner, au sein d'un même master des parcours davantage destinés à la poursuite d'une formation doctorale ou à une insertion professionnelle directe
- De proposer des modules de master en formation continue, soit pour l'acquisition isolée d'un bloc de compétences, soit pour permettre une capitalisation et l'acquisition d'un diplôme de master en une durée supérieure à 4 semestres
- De valider des modules par la validation des acquis de l'expérience
- De combiner des modules de différents masters pour des parcours enrichis permettant l'acquisition de doubles compétences ou de doubles diplômes
- D'utiliser certains modules dans le cadre de micro-masters
- De développer certains modules en anglais et de les utiliser dans le cadre de doubles diplômes avec des universités partenaires
- De développer certains modules sous la forme d'enseignement distanciel

Nous invitons chacune des équipes porteuses de projets de masters à envisager les blocs de connaissances et compétences (BCC) de son master en fonction des objectifs précédents, à identifier les BCC qui pourraient utilement compléter d'autres formations, et vice versa et à prendre contact avec les collègues porteurs d'autres masters pour développer ces synergies.

Le découpage d'une formation en blocs de connaissances et compétences⁵ vise à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Il renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Le découpage en BCC et la réflexion sur la compensation qui peut ne se faire qu'au sein des BCC doit inclure une réflexion sur les modalités d'évaluation permettant d'attester de ces compétences et veiller au bon alignement entre les modalités d'évaluation et les compétences décrites. Le syllabus doit être affiché par bloc de compétences.

⁵ sur l'approche compétences voir annexe du document de cadrage master

Concernant l'organisation des évaluations, le niveau master doit privilégier l'utilisation de méthodes d'évaluation variées faisant une place à l'évaluation de compétences transversales de haut niveau telles la capacité à conduire un projet complexe, à utiliser une méthodologie de recherche, à rechercher de façon pertinente de l'information, à collaborer avec des personnes ayant des champs de connaissance et de compétence différents, à exposer un point de vue à l'écrit et à l'oral tant en français que dans une autre langue, à innover et entreprendre.

Transformer nos pédagogies

L'évolution des méthodes pédagogiques doit notamment permettre :

- L'amélioration de la satisfaction de l'enseignant dans sa pratique pédagogique. Les méthodes choisies relèvent d'abord de la liberté pédagogique de chaque enseignant.
- L'acquisition par l'étudiant de compétences, et donc d'une capacité à associer savoir, savoir-faire et savoir-être pour la réalisation d'activités nécessaires à une poursuite d'étude ou une insertion professionnelle. L'UA soutiendra les pratiques pédagogiques innovantes ayant cet objectif (ateliers, simulation, projets, sortie terrain, articulation avec des approches fablab ou entrepreneuriat étudiant). Au niveau master, les méthodes d'enseignement et d'évaluation permettant à l'étudiant d'être actif doivent être privilégiées (par exemple TP, ateliers, séminaires, travaux personnels, projets...).
- L'internationalisation des enseignements. L'UA soutiendra les projets de transformation de masters pour dispenser tout ou partie des modules en langue anglaise, ou pour des projets particuliers dans une autre langue (voir infra).
- La flexibilité des parcours. L'UA soutiendra les projets de transformation des masters permettant de mettre tout ou partie des modules sous la forme d'enseignements à distance.

> Multiplier les expériences valorisables

Expérience en milieu professionnel et stages

Les expériences en milieu professionnel, dont les stages, sont un mode d'acquisition des connaissances et des compétences indispensables pour la majorité des formations de master.

L'évaluation des acquisitions pendant les stages doit être intégrée dans l'évaluation des compétences.

Il est demandé que, dans la mesure du possible, un minimum de 6 mois de stage soit proposé à tous les étudiants sur l'ensemble de leur master, dont un minimum de 5 semaines en M1.

Si l'organisation pédagogique de la formation ne le permet pas, ce stage devra être remplacé par un mémoire de recherche ou un dossier.

La possibilité de reconnaître une expérience professionnelle antérieure à la formation et de valider, sur cette base, certaines des compétences doit être envisagée.

Valorisation de l'engagement étudiant

L'engagement est une autre façon de développer des connaissances et des compétences.

Nous invitons vivement les équipes pédagogiques à envisager, dans le cadre de la validation des compétences les crédits qui peuvent être attribués pour des activités de représentation collective, d'investissement associatif ainsi que d'autres accomplissements remarquables dans le domaine sportif ou artistique etc... ;

Expérimenter l'approche Service Learning dans certains masters :

Le Service-Learning est un concept d'enseignement mettant l'accent à parts égales sur l'apprentissage par l'expérience et le service rendu à la communauté, qui pourrait trouver leur place dans le cadre d'animation sur les campus au service :

- Des étudiants : animation de dispositif solidaire type Precanum
- Des habitants du quartier
- De la communauté dans son ensemble notamment sur le volet Développement Durable sur le campus de Belle-Beille dont les Masters spécialisés en environnement pourraient mobiliser leurs étudiants pour participer à l'animation du campus sur ce thème et concrétiser l'ambition de l'UA de faire du Campus de Belle-Beille un campus démonstrateur des transitions.

Inscrire ces missions dans une maquette permettrait :

- À la fois de s'inscrire dans le temps en mobilisant des étudiants d'une année sur l'autre
- Sortir de la logique de bénévolat qui trouve bien sa place au niveau Licence, mais moins au niveau Master
- De concilier missions des responsabilités sociétales de l'Université en confiant des missions à enjeux et développement de compétences pour des étudiants de Master à fort potentiel de valorisation

> Internationalisation des formations

Cohérence avec la politique d'accueil et d'échanges internationaux

Comme cela a été mentionné pour le niveau Licence, la politique d'accueil et d'échanges au niveau Master doit continuer à s'appuyer sur la création de doubles diplômes qui est un gage de qualité du partenariat et de la formation avec la validation de deux diplômes. Ils constituent une forte valeur ajoutée à la formation.

Cette action est à réserver à des partenariats établis de longue date ou à des partenariats prometteurs qui reposent sur une masse critique de collègues à l'UA. Il est créé à la suite d'échanges précis sur les maquettes de formation pour s'assurer de la compatibilité des modules et aussi de la capacité de recrutement (i.e. viser des double-diplômes actifs).

La participation aux actions du programme Erasmus+ est un levier en matière d'attractivité. Les masters conjoints, les partenariats stratégiques, les mobilités de crédits internationales sont autant d'outils qui donnent de la visibilité et une reconnaissance des formations à l'international. En outre ce sont des outils munis de financements incluant des bourses (qui permet de recruter - pour ne pas dire sélectionner - de très bons étudiants).

L'UA s'est inscrite dans la stratégie nationale Bienvenue en France et elle met en avant son label « Bienvenue en France » qui est une reconnaissance en matière d'accueil.

Un travail sur les compétences transversales acquises en mobilité est en cours (sous pilotage de la Direction de l'international et avec les composantes). Il faut encourager l'évaluation des résultats immatériels de la mobilité à l'international, c'est-à-dire évaluer les compétences non techniques, aisance linguistique, compétences culturelles, compétences en matière d'autonomie, de confiance en soi, etc... et envisager la façon dont ces compétences peuvent être validées et incluses dans le eportfolio.

En développant l'attractivité des masters à l'échelle internationale, des retombées sont attendues en matière de promotion de la diversité culturelle et aussi d'intégration et d'inclusion. Pour certains parcours, il y a du sens à vouloir recruter des étudiants internationaux et c'est un levier au développement de l'internationalisation à domicile.

Développement de cours et de parcours en anglais

Le développement de cours en anglais est un élément d'attractivité pour les étudiants internationaux, et aussi nationaux. L'UA dispose déjà d'un catalogue de cours anglais qu'elle actualise au fil de l'eau et qu'elle a beaucoup enrichi depuis 2017 grâce au dispositif d'accompagnement individualisé des enseignants-chercheurs pour la transformation des cours en anglais (i.e. dispositif inscrit dans la contractualisation avec la Région Pays de la Loire).

L'UA peut encore progresser sur son offre de cours en anglais, notamment par la création de micro-master et de cours à distance et par le développement de formation de type graduate programmes. Le Lab'UA s'est justement doté depuis Janvier 2021 d'un ingénieur pédagogique capable de travailler sur la transformation de cours en langue anglaise.

La maîtrise d'au moins une langue étrangère à un niveau C1 ainsi qu'une expérience internationale, acquise via une mobilité, ou via des modalités d'internationalisation domestique ou hybride est souhaitable pour tous les diplômés.

> Favoriser l'insertion professionnelle

Le master se situant par construction entre formation de premier cycle et insertion professionnelle ou poursuite vers un doctorat, se doit d'apporter aux étudiants la possibilité de s'insérer professionnellement. Plusieurs leviers sont disponibles pour améliorer et faciliter cette insertion professionnelle.

Le premier, lorsque le contexte y est favorable est de proposer le master en alternance. Même, si des étudiants choisissent ensuite la poursuite en doctorat, ils n'auront que plus de facilité à le faire, ceci peut d'ailleurs se déployer par la possibilité de mettre en place une bourse CIFRE suite à leur alternance, sinon la maturité et les compétences professionnelles acquises seront un plus pour mener à bien leur doctorat.

L'acquisition par l'étudiant de compétences, et donc d'une capacité à associer savoir, savoir-faire, savoir-être donc un savoir-agir pour la réalisation d'activités est nécessaire à une poursuite d'étude ou une insertion professionnelle. Une UE optionnelle de compétences transversales de 25-30h pourrait être incluse de manière systématique dans les maquettes des masters et serait un deuxième levier pour favoriser l'insertion professionnelle. Ces UE basées sur celles qui ont été mises en place pour le DU "Votre Avenir 2021", ne nécessiteraient donc pas de travail de conception puisque déjà existantes. Les UE déjà à disposition sont :

- Compétences pour obtenir un premier emploi,
- Compétences pour agir en milieu professionnel,

- Compétences pour conduire un projet,
- Compétences pour prendre soin de soi et de ses collaborateurs,
- Améliorer sa communication orale et écrite en anglais
- Améliorer sa maîtrise des outils numériques et de travail collaboratif

Les étudiants, en fonction de leur choix futur professionnel (s'insérer ou poursuivre en doctorat) pourraient acquérir une de ces compétences transversales qui leur semble nécessaire.

Les étudiants pourront également être sensibilisés à la création d'entreprise grâce aux ateliers proposés par le SUIO-IP.

> **Partenariats des formations**

Coaccréditations et partenariats

L'ensemble des conventions de formation devra être revu à l'occasion de la nouvelle accréditation. Qu'il s'agisse des partenaires publics ou privés ou des partenaires propres à chaque composante, le renouvellement des conventions ne doit pas être fait de manière automatique.

Chaque partenariat doit être réfléchi et validé en fonction :

- des contraintes légales qui l'imposent (ex. UCO) ;
- de son intérêt pour le rayonnement des formations de l'Université (ex. délocalisations) ;
- de ses impacts financiers, tant en terme de ressources propres qu'en terme de charges pour les équipes pédagogiques et administratives.

La COMUE Angers-Le Mans est un cadre privilégié pour des partenariats ou des coaccréditations.

Annexe 1 : Développement de l'approche programme compétences

Le concept de compétence est aujourd'hui central. Il est repris et décliné tant au niveau des employeurs/recruteurs, que des acteurs du monde académique ou encore du législateur.

L'objectif est de développer l'approche programme compétences au cours du prochain contrat pour répondre pleinement aux exigences réglementaires.

La mise en œuvre d'approche programme compétences n'est pas une fin en soi mais un outil, un moyen de penser le futur et la place de l'Université dans les années à venir :

- Mieux armer nos étudiants pour répondre à la complexité du monde grandissante ;
- Répondre aux besoins et exigences de la formation professionnelle ;
- Rendre nos formations plus visibles/lisibles par notre environnement en valorisant les compétences acquises et non seulement les contenus suivis.

Le développement de l'approche **programme compétences** peut s'appuyer sur les référentiels nationaux, notamment les fiches RNCP arrêtés par la DGESIP. Il s'agit alors de décliner les référentiels activités, compétences et évaluations au regard des spécificités de nos formations. Il s'agit pour les enseignants de l'équipe pédagogique de réfléchir ensemble à la vision du diplômé en fin de formation : quelles compétences devra-t-il développer ? Lorsque ce profil est établi, il s'agit de définir les modalités d'évaluation qui permettront d'attester de ces compétences et de repenser les enseignements pour permettre à l'étudiant de développer effectivement ces compétences au cours du cursus. Il est important de pouvoir identifier les compétences cœurs de métier au sein de chaque formation. Il est important également d'identifier les compétences transversales (par exemple l'apprentissage d'une langue étrangère) nécessaires à l'exercice de toute activité professionnelle.

Cette réflexion peut également s'accompagner d'une réflexion sur le eportfolio. Un eportfolio est un outil numérique permettant de collecter des informations décrivant et illustrant les apprentissages, les expériences, les réussites d'une personne. C'est un dossier propre à chaque étudiant. Il peut évoluer dans le temps de manière à compiler et organiser les travaux et réalisations des étudiants. Il peut ensuite être partagé par l'étudiant sur son CV, sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de recrutements.